

**COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC****10 avril 2024**

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON, M David FARGETTE, Mme Céline BERNARD, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Mathilde MOUCHON et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : Mme Nicole LEVET à Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Martine JOUVE à M Frédéric EYRAUD, M Christophe CELLIER à Mme Suzanne COZE, M Nicolas TERRASSE à M David FARGETTE, M Alain GIBERT à Mme Magalie ALLIBERT.

Absents/Excusés : Mme Nelly LEVEQUE, Mme Nathalie ANGLADE et Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

Secrétaires de séance : M Frédéric EYRAUD et M Frédéric MENINI

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 5 février 2024
- 2- Vote du Compte Financier Unique 2023 du budget général
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget général
- 4- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé
- 5- Affectation de subvention 2024 à l'association VMAC
- 6- Affectation de subvention 2024 à l'association MPTC
- 7- Vote des taux de fiscalité 2024
- 8- Présentation et vote du BP 2024
- 9- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et le budget annexe cellules commerciales
- 10- Vote du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe cellules commerciales
- 11- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget annexe cellules commerciales
- 12- Présentation et vote du budget annexe 2024 des cellules commerciales
- 13- Adoption d'une convention avec l'OPAC 43 pour la cession d'un système de climatisation à la résidence les Hortensias à la Bouteyre
- 14- Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental 43 pour la plateforme @ltithèque
- 15- Signature du contrat ville agglomération du Puy en Velay pour la période 2024-2030
- 16- Demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'extension de la vidéoprotection (2^{ème} tranche) sur la commune
- 17- Demande de subvention à l'Etat au titre de l'appel à projets FIPDR 2024 pour l'extension de la vidéoprotection (2^{ème} tranche) sur la commune
- 18- Demande de subvention au Conseil Départemental 43 pour la sauvegarde des édifices culturels non protégés
- 19- Adhésion de la commune à la procédure de consultation de marché public lancée par le CDG 43 pour le contrat d'assurance des risques statutaires

- 20- Renouvellement de la convention « assurance santé pour votre commune » avec AXA France
- 21- Autorisation pour la cession de matériels et de biens mobiliers divers inutilisés par la commune
- 22- Création d'un emploi permanent titulaire de la fonction publique territoriale d'adjoint technique territorial
- 23- Création d'un emploi permanent titulaire de la fonction publique territoriale d'adjoint technique territorial
- 24- Création d'un emploi permanent titulaire de la fonction publique territoriale d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 25- Création d'un emploi permanent titulaire de la fonction publique territoriale d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 26- Mise à jour du tableau des effectifs
- 27- Questions diverses

1 – Délibération N° 2024-02-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 5 février 2024

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 23 janvier 2024 envoyée au domicile des conseillers municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

17 Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, Mme Martine JOUVE, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER, M David FARGETTE, Mme Céline BERNARD, M Christophe CELLIER, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS et M Alain GIBERT

2 Pouvoirs : Mme Mathilde MOUCHON à M Franck ALLEGRE, Mme Magalie ALLIBERT à M Alain GIBERT.

4 Absents/Excusés : Mme Nelly LEVEQUE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Nathalie ANGLADE et Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

M Frédéric EYRAUD et M Frédéric MENINI ont assuré le rôle de secrétaires de séance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés. Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- Adoption du PV du conseil municipal du 6 décembre 2023 : vote à l'unanimité
- 2- Lancement d'une procédure de marché public pour la consultation de prestataires de services dans le cadre de la gestion et l'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire et signature des marchés : vote 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention et 6 qui n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote (M Jean-Paul NICOLAS, Mme Hélène De ALMEIDA, M Serge DEFIX, Mme Nicole LEVET et M Franck ALLEGRE et son pouvoir (Mathilde MOUCHON)
- 3- Engagement de travaux d'éclairage public avec le SDE 43 pour les vestiaires du stade de football de Chadrac : vote à l'unanimité
- 4- Engagement de travaux d'éclairage public avec le SDE 43 pour le stade de football de Chadrac : vote à l'unanimité
- 5- Approbation de la restitution de la compétence « coordination des animations entre bibliothèque » : vote à l'unanimité
- 6- Questions diverses

La délibération a été adoptée à l'unanimité

2 – Délibération N° 2024-02-02 : Vote du compte financier unique (CFU) 2023 du budget général**Rapporteur : M Serge DEFIX**

M Serge DEFIX présente les éléments du CFU :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés		535 169,72 €		206 316,92 €		741 486,64 €
Opérations de l'exercice	2 143 008,29 €	2 643 090,12 €	1 197 295,57 €	658 471,74 €	3 340 303,86 €	3 301 561,86 €
TOTAL	2 143 008,29 €	3 178 259,84 €	1 197 295,57 €	864 788,66 €	3 340 303,86 €	4 043 048,50 €
Résultats de clôture		1 035 251,55 €	332 506,91 €			702 744,64 €
Restes à réaliser			627 945,09 €	108 380,54 €	519 564,55 €	
TOTAL CUMULE			960 452,00 €	108 380,54 €	519 564,55 €	702 744,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 035 251,55 €	852 071,46 €			183 180,09 €

Le CFU est adopté à l'unanimité (Mme le Maire n'a pas pris part au vote)

3 – Délibération N° 2024-02-03- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Général**Rapporteur : M Serge DEFIX**Fonctionnement

Résultat exercice : 500 081.83 €

Résultat antérieur reporté : 535 169.72 €

Résultat à affecter : 1 035 251.55 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : - 332 506.91 €

Solde des restes à réaliser : - 519 564.55 €

Affectation en investissement : 852 071.46 €

Report en fonctionnement 2024 : 183 180.09 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4- Délibération N° 2024-02-04- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé**Rapporteur : M Frédéric MENINI**

M Frédéric MENINI précise aux membres du Conseil municipal que chaque année la commune est sollicitée par des associations pour l'attribution de subventions. Cette somme figure au budget principal à l'article 6574 et doit faire l'objet d'une affectation.

Pour 2024 l'affectation s'établit comme suit :

Associations	Montant de la subvention 2024
AS Chadrac	Club : 6 300 € Aide à l'emploi : 2 375 €

AR Prefecture

043-214300469-20240619-2024_04_01-DE
Reçu le 01/07/2024

Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN	4 000 €
Club de Tennis de Table	969,54 €
Club Valentine	800 €
FNACA	700 €
HOPC	1 500 € Aide à l'emploi : 500 €
Judo Espaly-Chadrac	Club : 400 € Aide à l'emploi : 302 €
Les Amis de Chadrac	900 €
Taekwondo	1 500 €
Velay athlétisme	500 €
Association amicale du personnel communal	1 000 €
Cyclo UFOLEP Chadrac	350 €
CIDF 43	120 €
Les Resto du Cœur	400 €
Comité départemental du Prix de la résistance	100 €
Justice et Partage	200 €
Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha	1 650 €
Fit Run Sport	250 €
Sur les chemins de l'espoir	300 €
Chadrac Animation	2 500 €
Activ form	500 €
Club de pétanque	700 €
Halo de la Lune	300 €
SPA Haute-Loire	800 €
Les pieds poudreux	250 €
ATD quart monde	200 €
	30 366.54 €

Le vote a eu lieu association par association. N'ont pas pris part au vote selon les associations : Nicole LEVET, Céline BERNARD, Magalie ALLIBERT, Franck ALLEGRE et Dominique ROCHER

5- Délibération N°2024-02-05 : Affectation de subvention 2024 à l'association VMAC

Délibération ajournée absence de quorum

6- Délibération N°2024-02-06 : affectation de subvention 2024 à l'association Maison Pour Tous de Chadrac

Délibération ajournée absence de quorum

7- Délibération N°2024-02-05 : Vote des taux pour la fiscalité 2024**Rapporteur : Mme le Maire**

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2024 qui figurent sur l'état N°1259 COM. Elle rappelle que la commune doit voter les taux pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation mais uniquement pour les résidences secondaires et les logements vacants. Le produit fiscal attendu est minoré avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune.

Pour 2024 le coefficient correcteur qui s'applique est de 0.749311 ce qui aboutit à une contribution communale de 475 834 €.

Le montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale sans augmentation des taux s'établit à 1 817 718 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

Taxes	Bases d'imposition 2023	Bases prévisionnelles 2024
Taxe foncière sur le bâti	4 135 140 €	4 271 000 €
Taxe foncière sur le non bâti	16 840 €	17 700 €
Taxe d'habitation	282 169 €	228 200 €

Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.95 %

La délibération est validée à l'unanimité.

8- Délibération N°2024-02-06 - Présentation et vote budget primitif 2024 du budget général**Rapporteur : M Serge DEFIX****Section de fonctionnement :**

Dépenses : 2 777 812.98 €

- Charges à caractère général : 725 116.31 €
- Charges de personnel : 1 107 250 €
- Virement de section : 555 677.42 €
- Amortissement : 63 041 €
- Autres charges de gestion courante : 266 409.25 €
- Charges financières : 59 419 €
- Charges exceptionnelles : 900 €

Recettes : 2 777 812.98 €

- Résultat reporté de fonctionnement : 183 180.09 €
- Atténuation de charges : 40 000 €
- Opération d'ordre : 15 000 €
- Produits des services : 326 000 €

- Impôts et taxes : 466 103 €
- Fiscalité locale : 1 400 184 €
- Dotations, subventions : 330 761.89 €
- Autres produits : 16 000 €
- Produits exceptionnels : 584 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 074 880 €

- Déficit reporté : 332 506.91 €
- Opération d'ordre : 15 000 €
- Emprunt : 267 956 €
- Immobilisations incorporelles : 29 640.40 €
- Subventions versées : 63 000 €
- Immobilisations corporelles : 1 366 476.69 €
- Titres et participations : 300 €

Recettes : 2 074 880 €

- Virement de section : 555 677.42 €
- Amortissements : 63 041 €
- Dotations : 1 015 941.54 €
- Subventions : 438 551.04 €
- Autre : 1 669 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

9 – Délibération N° 2024-02-07 : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et budget annexe cellules commerciales 2024

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX rappelle qu'au 1er janvier 2023 la commune a basculé en nomenclature budgétaire et comptable M57. En M57 les chapitres dépenses imprévues disparaissent (020 et 022) et sont remplacés par la possibilité pour les collectivités de voter la fongibilité des crédits qui permet d'autoriser des virements de crédits entre chapitres d'une même section sauf chapitre 012 charges de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame le Maire est tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 – Délibération N° 2024-02-08 : Vote du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX présente les éléments du CFU :

AR Prefecture043-214300469-20240619-2024_04_01-DE
Reçu le 01/07/2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés			159 597,15 €			0,00 €
Opérations de l'exercice	15 560,50 €	47 461,27 €	13 605,21 €	35 535,54 €	29 165,71 €	82 996,81 €
TOTAL	15 560,50 €	47 461,27 €	173 202,36 €	35 535,54 €	188 762,86 €	82 996,81 €
Résultats de clôture		31 900,77 €	137 666,82 €		105 766,05 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE			137 666,82 €			
RESULTATS DEFINITIFS		31 900,77 €	137 666,82 €		105 766,05 €	

Le CFU est adopté à l'unanimité (Mme le Maire n'a pas pris part au vote)

11 – Délibération N° 2024-02-09- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Annexe Cellules commerciales**Rapporteur : M Serge DEFIX**Fonctionnement

Résultat exercice : 31 900.77 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat à affecter : 31 900.77 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : - 137 666.82 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Affectation en investissement : - 137 666.82 €

Report en fonctionnement 2024 : 31 900.77 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

12 – Délibération N° 2024-02-10- Adoption du budget annexe cellules commerciales 2024**Rapporteur : M Serge DEFIX**Section de fonctionnement :

Dépenses : 47 680 €

Recettes : 47 680 €

Section d'investissement :

Dépenses : 151 740.82 €

Recettes : 151 740.82 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

13- Délibération N°2024-02-11 - Adoption d'une convention avec l'OPAC 43 pour la cession d'un système de climatisation à la résidence les hortensias à la Bouteyre**Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire du système de climatisation/chauffage dans des locaux appartenant à l'OPAC 43 situés dans la résidence les Hortensias –

La Bouteyre. La crèche n'étant désormais plus installée dans ces locaux depuis plusieurs années, l'OPAC 43 et la commune se sont mis d'accord pour une cession du matériel moyennant la somme de 3 000 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

14 – Délibération N° 2024-02-12 - Adoption d'une convention de partenariat avec le CD 43 pour la plateforme @ltithèque

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la médiathèque départementale de la Haute-Loire propose un partenariat actif avec les bibliothèques du département pour permettre à leurs lecteurs l'accès à des ressources numériques dans l'objectif de :

- Favoriser l'élargissement de l'offre documentaire
- Accompagner les usages numériques et développer l'éducation au numérique par la médiation
- Réduire la fracture numérique
- Favoriser les échanges et la mutualisation des pratiques professionnelles autour des ressources numériques

En contrepartie de cet accès à la plateforme de ressources numériques la collectivité verse une cotisation annuelle au CD 43 de :

- 0.25 € par habitant et par an si son potentiel financier est inférieur ou égal à 850 € par habitant
- 0.30 € par habitant et par an si son potentiel financier est supérieur à 850 € par habitant

La convention est valable un an et sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15 – Délibération N° 2024-02-13 : Signature du contrat de ville agglomération du Puy En Velay pour la période 2024-2030

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique que la politique de la ville sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay repose sur deux quartiers prioritaires historiques tous les deux situés sur la ville-centre du Puy-en-Velay :

- Le quartier de Guitard,
- Le quartier du Val-Vert.

En été 2022, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'État ont lancé une démarche d'élaboration de la nouvelle génération du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » avec pour la période 2024/2030, une double ambition :

- concentrer l'effort et les énergies sur les 2 quartiers les plus fragiles (le Val Vert et Guitard), tout en essayant les bonnes pratiques/expériences sur les autres poches de pauvreté identifiées de l'agglomération (Centre-Historique du Puy-en-Velay, L'Arbousset à Espaly-Saint-Marcel, La Bouteyre à Chadrac) ;
- concentrer l'effort et les énergies sur 3 orientations thématiques majeures :
 - L'inclusion sociale et l'insertion professionnelle ciblées sur les publics fragiles/spécifiques des quartiers, notamment par un renforcement des accompagnements et un travail sur la levée des freins

- La réussite éducative pour tous les enfants/jeunes des quartiers, axée sur l'émergence d'un nouveau dispositif d'accompagnement des enfants et des familles, le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune, et une plus grande implication des parents ;
- L'amélioration du cadre de vie, de la qualité de vie et du vivre ensemble au quotidien des habitants, par une meilleure gestion collective des espaces des quartiers, par une amélioration des conditions d'habiter, en garantissant une certaine tranquillité de vie, tout en démultipliant les espaces et projets de lien social et de rencontres entre les différentes communautés d'origine, les différentes générations...

Pour la commune de Chadrac, Madame le Maire explique que dans le contrat de ville figurent 3 engagements :

- 1 Participer au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville
- 2 Mobiliser des moyens spécifiques en co-financements des projets menés sur le quartier de La Bouteyre
- 3 Participer financièrement à l'équipe de prévention spécialisée du Département sous réserve de la participation des autres cofinanceurs.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

16 – Délibération N° 2024-02-14 : Installation de la vidéoprotection sur la commune et demande de subvention Région AURA au titre du dispositif sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS rappelle au Conseil Municipal que des caméras de vidéoprotection ont déjà été installées sur l'avenue Pierre et Marie Curie avec 2 caméras pour couvrir les entrées nord et sud de l'avenue en reconnaissance de plaques et 3 caméras de chaque côté de l'avenue pour un visionnage des abords des commerces.

L'installation de 3 caméras complémentaires sur le secteur du plateau de Chadrac (Mairie, Maison Pour Tous et Forum) est prévue et à la demande de l'OPAC 43 une extension du périmètre de la vidéoprotection sur le quartier HLM de La Bouteyre avec l'installation de 3 caméras.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Equipement en vidéoprotection	43 258.25 €	REGION (50%)	21 629 €
		Etat (FIPD)	12 977 €
		Commune (20 %)	8 652.25 €
TOTAL DEPENSES	43 258.25 €	TOTAL RECETTES	43 258.25 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

17 – Délibération N° 2024-02-15 : Demande de subvention au FIPDR pour l'installation de la vidéoprotection

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

Un dossier sera également déposé à l'Etat sur des crédits du FIPDR pour le même projet que celui présenté dans la délibération N° 2024-02-14.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

18 – Délibération N° 2024-02-16 : Demande de subvention au CD 43 pour l'appel à projet aide départementale pour la sauvegarde des édifices culturels non protégés**Rapporteur : Mme le Maire**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la porte de l'Eglise est en très mauvais état et sa remise en état nécessite son remplacement et la restauration de l'imposte.

Après avoir consulté trois entreprises, la proposition de travaux la mieux disante est celle de la SAS PASCAL CHAIZE.VINC-JSM pour la fabrication d'une porte double vantaux en pin, de conception identique à l'ancienne et la restauration de l'imposte.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Remplacement porte de l'Eglise et restauration imposte	5 245.00	Département (25%)	1 311.25 €
		Commune (75 %)	3 933.75
TOTAL DEPENSES	5 245.00 €	TOTAL RECETTES	5245.00 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

19 – Délibération N° 2024-02-17 : Adhésion de la commune à la procédure de consultation de marché public lancée par le CDG 43 pour le contrat d'assurance des risques statutaires**Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS**

M Jean-Paul NICOLAS informe les membres du conseil municipal que le contrat groupe avec le CDG 43 pour la couverture des risques statutaires arrive à échéance au 31/12/2023. Il propose de missionner le CDG 43 pour consulter de nouveaux assureurs et le cas échéant signer une nouvelle convention.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

20 – Délibération N° 2024-02-18 : Renouvellement de la convention « assurance santé pour votre commune » avec AXA France**Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS**

M Jean-Paul NICOLAS souligne que de nombreuses communes s'engagent dans les démarches d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés. Les tarifs de complémentaire santé sont parfois élevés et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières. Dans une volonté d'amélioration de l'accès aux soins, de maintien du pouvoir d'achat et de solidarité, la commune, à l'initiative du C.C.A.S, a envisagé de créer une mutuelle communale à destination de ses habitants en créant un partenariat avec la Compagnie AXA, afin de mettre en place une offre globale en matière de protection santé pour tous, simple, couvrant les besoins de chacun, à des tarifs avantageux.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

21 – Délibération N° 2024-02-19 : Autorisation pour la cession de matériels et de biens mobiliers divers inutilisés par la commune

Rapporteur : M Frédéric EYRAUD

M Frédéric EYRAUD explique aux membres du conseil municipal qu'une liste de biens matériels et mobiliers inutilisés a été dressée par les services techniques qu'il propose de mettre en vente au plus offrant sur des plateformes.

Il s'agit des biens suivants :

Biens	Références	Prix minimum
Balayeuse roulante	Johnson panoramique 2000	500 €
Déssherbeur monobrosse	POGET DH 40 de 2017	1 500 €
Lame biaise	Relba	500 €
Rouleau avec remorque	Wacker W74TS	500 €
Tapis de judo (19)		10 € pièce
Grandes (106) et petites (13) suspensions florales		10 € pièce
Table ovale en bois		2 500 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

22 – Délibération N° 2024-02-20 : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire indique que la commune a recruté un agent contractuel en remplacement d'un agent titulaire qui fin 2021 a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis, le poste a été occupé successivement par des agents contractuels. Ce poste correspond pour 50 % à un emploi à la maison pour tous et à 50 % pour un emploi aux services techniques sur des missions d'entretien et de maintenance. Le contrat actuel arrive à son terme au 8 mai 2024 et Madame le Maire propose de nommer l'agent qui occupe cet emploi qui correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures sans jour de RTT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

23 – Délibération N° 2024-02-21 : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial**Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire indique que la commune a recruté un agent contractuel en remplacement d'un agent titulaire qui courtant 2023 a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis, le poste a été occupé successivement par des agents contractuels. Ce poste correspond à un emploi à plein temps aux services techniques sur des missions d'entretien de voirie et des espaces publics, d'espaces verts, de maintenance technique de matériel et de bâtiments et de conduite d'engins (tractopelle, camion, balayeuse). Le contrat actuel arrive à son terme au 3 juin 2024 et Madame le Maire propose de nommer l'agent qui occupe cet emploi qui correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 39 heures avec des jours de RTT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

24 – Délibération N° 2024-02-22 : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire indique qu'un poste d'adjoint administratif est actuellement occupé par un agent qui effectue les missions suivantes :

- Accueil périscolaire à l'école élémentaire
- Tâches administratives en mairie
- Entretien des locaux à l'école élémentaire
- Portage de repas
- Coordination des temps d'accueil périscolaire

L'agent qui occupe actuellement le poste peut par avancement de grade évoluer vers le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe qu'elle propose de créer à partir du 1^{er} mai 2024. Elle souligne que l'agent réalisera les mêmes missions et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 39 heures avec des jours de RTT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

25 – Délibération N° 2024-02-22 : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**Rapporteur : Mme le Maire**

Madame le Maire indique qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires est actuellement occupé par un agent qui effectue les missions suivantes :

- Responsable de la médiathèque de Chadrac

L'agent qui occupe actuellement le poste peut par avancement de grade évoluer vers le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe qu'elle propose de créer à partir du 1^{er} mai 2024. Elle souligne que l'agent réalisera les mêmes missions et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 28 heures hebdomadaires sans jours de RTT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

26 – Délibération N° 2024-02-23 : Mise à jour du tableau des effectifs au 10 avril 2024

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire décide :

- De la création des postes suivants :
 - o 2 postes d'adjoint technique territorial à plein temps
 - o 1 poste d'agent administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires
 - o 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à plein temps

- De la suppression des postes suivants :
 - o 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - o 1 poste d'agent administratif territorial
 - o 1 poste d'agent administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Le tableau des effectifs mis à jour est annexé à la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

- 1- Mme le Maire précise qu'une nouvelle date de conseil municipal sera fixée, dans les tous prochains jours, pour délibérer sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour ajournés faute de quorum.

La séance est levée à 21 h 05

Chadrac le 10 avril 2024

Mme le Maire

Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

Frédéric MENINI

Frédéric EYRAUD